



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radiologues

Question écrite n° 41086

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes de la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR). La FNMR, seul syndicat représentatif des médecins-radiologues libéraux, s'inquiète de l'application du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. L'application de ce projet impliquerait la disparition de la Commission de hiérarchisation des actes professionnels (CHAP) et permettrait au directeur de la CNAMTS, en cas de déclenchement du comité d'alerte, de baisser unilatéralement, sans concertation, la valeur des actes ce qui est un mécanisme de pure gestion comptable de la médecine libérale. La FNMR rappelle que les médecins-radiologues libéraux sont toujours prêts à faire des propositions et à adopter des mesures de maîtrise médicalisée des dépenses, comme ils viennent de le prouver récemment, mais ils n'accepteront plus, sans réagir, des mesures aveugles de maîtrise comptable. Elle rappelle également que les médecins-radiologues libéraux se sont inscrits depuis plusieurs années dans une démarche qualité pour la prise en charge de leurs patients (formation professionnelle, évaluation des pratiques médicales, dépistage du cancer du sein, labellisation des cabinets de radiologie...). Les médecins-radiologues libéraux sont les acteurs incontournables du système de soins français, en particulier dans la découverte, le suivi et la thérapeutique du cancer. La FNMR lui demande donc de ne pas mettre en place des mesures coercitives inefficaces et injustes. Il lui demande son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41086

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 979

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)